

COMMUNE DELEGUÉE DE VALEZAN
COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL
Jeudi 9 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf et le neuf du mois de mai à 20 heures, le Conseil Communal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre GONTHIER maire délégué,

Présents GENSAC Véronique, PELLICIER Guy, HANRARD Bernard, BERTRAND Chantal,
USANNAZ Bernard, MORIN Sébastien

Excusés CLEYRAT Christian,

Secrétaire BERTRAND Chantal,

Pierre GONTHIER ouvre la séance par les dossiers d'urbanisme

URBANISME

Déclarations de travaux :

VILLIEN Jacqueline : réfection de la toiture de son chalet d'alpage au lieu-dit :
« A Anglais » : avis favorable de la commission des sites et du conseil communal.

Permis de construire :

LES VERSANTS D'AIME : construction d'un quai de transfert pour les ordures ménagères au lieu-dit "Le Praz", ancienne usine d'incinération: avis favorable.

AFFAIRES GENERALES

Point sur les commissions et les travaux : Guy Pellicier annonce qu'il n'y a eu aucune commission et que c'est bien regrettable. Il énumère les différents travaux réalisés sur la commune déléguée de Valezan:

Travaux d'enrobé : la première tranche est terminée, seul le "PATA" (*Le Point A Temps Automatique est une technique qui a pour objet la réparation des couches de roulement des chaussées en des points où celles-ci ont subi des dégradations de surface : nid de poules, arrachements.....*) doit être réalisé sur la voirie lorsque le temps le permettra.

Nettoyage route des vignes : le service technique a remis en état les abords, les cunettes et balayé la route du Praz.

Travaux route de la Leissière : début juin pour une durée d'environ trois semaines.

Sécurité RD 86 : mise en place des écluses avant réalisation de deux passages surélevés pour limiter la vitesse.

Location studio mairie : Le studio de la mairie est loué depuis le 3 mai 2019 à BRUNET Swan.

Régularisation parcelles route de La Leissière sur la commune de Les Chapelles.

Sur la route de La Leissière, le virage au lieu dit "Les Bellentrais" se situe sur la commune de Les Chapelles, le conseil communal a émis un avis favorable pour que la commune de Valezan acquiert les parcelles concernées. Guy Pellicier se mettra en relation avec le maire des Chapelles et le service urbanisme pour étudier le dossier et régulariser la situation.

Régularisation des homonymes sur les de la commune de La Plagne Tarentaise.

Dans le cadre de l'avancement du projet d'adressage , et à la suite des réunions organisées dans chacune des communes , une commission La Plagne Tarentaise est programmée mi-mai pour traiter les dernières homonymies entre commune. Pour la commune de Valezan trois rues sont en doublon;

- Rue du Four à Pain (Rue du Four à La Côte d'Aime , Ruelle du Four à Bellentre)
- Rue de la Montagne(route e la Montagne à La Côte d'Aime)
- RD 86 (RD 86 à La Côte d'Aime)

Le conseil communal propose de corriger les nominations comme suit :

- Rue du Four : Rue des Iris
- Rue de la Montagne : Route de La Leissière
- RD 86 : Route Balcon

DIVERS

- Permanence élection du 26 mai 2019, le tableau est validé.
- Le conseil d'école aura lieu le 21 mai 2019 à 18 heures en présence de l'inspecteur d'académie.
- Démonstration d'un déroulement d'une journée d'élection aux élèves de l'école de Valezan sur demande de l'institutrice le vendredi 24 mai 2019.
- Départ de madame Favre Géraldine, Directrice Générale des Services de La Plagne Tarentaise pour Le Grand Bornand en Haute Savoie, début juillet 2019.

<p>Prochain conseil municipal à Macôt le lundi 3 juin 2019 à 19 heures Prochain conseil communal à Valezan le mercredi 19 juin 2019 à 20 heures</p>

Le Maire délégué,
P. GONTHIER

La secrétaire,
C. BERTRAND